



TENDER AMENDMENT

RETURN BIDS TO:

Parks Canada Agency
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300
Calgary, AB T2P 3M3
Bid Fax: (403) 292-4475

The referenced document is hereby amended: unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the contract remain the same.

Issuing Office:

Parks Canada Agency
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300
Calgary, AB T2P 3M3

MODIFICATION D'APPEL D'OFFRES

RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Agence Parcs Canada
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300,
Calgary, AB T2P 3M3
N° de télécopieur pour soumissions : (403) 292-4475

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300
Calgary (AB) T2P 3M3

Title: Réfection du parc de stationnement de l'aire de fréquentation diurne du Canyon-Johnston, Parc national Banff		
Solicitation No.: / N° de l'invitation : 5P420-16-5086/A	Amendment No.: / N° de modification de l'invitation : 002	Date: July 6, 2016 Date : 6 juillet 2016
GETS Reference No.: / N° de référence de SEAG : PW-16-00735184		
Solicitation Closes: / L'invitation prend fin :		
At: 02:00 PM	On: July 14, 2016	Time Zone: Mountain Daylight Time (MDT)
À : 14h00	Le : 14 juillet 2016	Fuseau horaire : Heure avancée des Rocheuses (HAR)
Address Inquiries to: / Adresser toute demande de renseignements à : Nicole Levesque-Welch		
Telephone No.: / N° de téléphone : (403) 292-4691	Fax No.: / N° de télécopieur : (403) 292-4475	Email Address: / Courriel : nicole.levesque-welch@pc.gc.ca
TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)		
Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur		
Address - Adresse		
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur		
Title - Titre		
Signature		Date



MODIFICATION 002

La présente modification vise à soumettre le compte rendu de la visite des lieux et la feuille des présences, les dessins révisés et l'analyse d'impact de base pour l'invitation 5P420-16-5086/A:

A. COMPTE RENDU DE LA VISITE DES LIEUX

1. Introductions

Des représentants de Parcs Canada, d'AE, de Paulco Landscaping, de Guenther's Landscaping, de Rubydale Asphalt Works, de BECL et de Wilco ont assisté à la réunion préalable à la présentation des soumissions.

2. Mot d'ouverture

Toutes les questions officielles doivent être envoyées à l'autorité contractuelle Nicole Levesque- Welch.

3. Contexte du projet

- La réfection du parc de stationnement doit remédier à la pénurie actuelle de places de stationnement par rapport au nombre de visiteurs et aussi rendre le point de départ du sentier du sentier Johnston Canyon plus visible pour les visiteurs.
- Les solutions proposées comprennent l'agrandissement du stationnement existant, la création d'un parc de stationnement auxiliaire et des travaux d'architecture de paysage pour le point de départ du sentier.
- Une description de la portée des travaux est comprise dans la section 01 11 00 – Sommaire des travaux. Les coordonnées pour le compteur de circulation sont comprises dans la présente section.
- Les travaux doivent être exécutés en phases. La première phase est le parc de stationnement et la seconde, l'agrandissement du parc de stationnement existant.

3.1 Parc de stationnement auxiliaire

- Les travaux dans le parc de stationnement auxiliaire sont divisés en deux étapes. Les travaux de l'étape 1 comprennent l'installation de conduits électriques et de communication pour accueillir la relocalisation du câble d'alimentation et de communication. Inclure une période de deux semaines dans le calendrier en vue de l'installation du câble d'alimentation à l'intérieur du conduit par FORTIS. Des dispositions doivent être prises avec FORTIS et TELUS pour le calendrier des travaux.
- L'étape 2 comprend le resurfaçage de la chaussée et le marquage est le traçage des lignes.
- . Pendant les travaux du parc de stationnement auxiliaire, une circulation à sens unique dans les deux sens doit être maintenue ainsi que l'accès au poste de vidange pour véhicules récréatifs.
- Les travaux d'agrandissement du parc de stationnement existant ne peuvent commencer qu'à l'achèvement des travaux du parc de stationnement auxiliaire.

3.2 Parc de stationnement existant

- La conception et la construction de la toilette sèche doivent être effectuées par l'entrepreneur. Le devis de performance a été inclus aux documents d'appel d'offres. L'ingénieur examinera les dessins d'atelier et l'entrepreneur doit recevoir une acceptation de la soumission avant de procéder à la construction de la toilette sèche. L'entrepreneur doit se référer aux spécifications de l'appel d'offres pour les exigences de soumission pour les travaux du parc de stationnement.
- L'entrepreneur doit vérifier l'emplacement et la profondeur de l'égout sanitaire existant avant les travaux de construction.



- Une allocation provisoire a été incluse au contrat au cas où le câble d'alimentation ne pourrait pas être installé à partir du puits de surveillance du compteur de circulation comme indiqué.

4. Calendrier de soumission et dates importantes

- La date d'achèvement indiquée dans l'appel d'offres est le 30 septembre 2016. La date d'achèvement du projet et les délais indiqués dans la section 01 32 16.07 - Ordonnancement des travaux seront révisés.
- Le calendrier de présentation est indiqué dans le devis.
- Les exigences en matière de permis sont indiquées dans le devis.
- La soumission de la gestion de la circulation, du plan de protection de l'environnement, du plan de santé et sécurité, des plans de gestion de la qualité et des plans de travail sur la réduction des déchets est requise avant les travaux de construction. Voir les documents d'appel d'offres pour les exigences de soumission.

Questions et réponses

Q1. Section 1-C4 montre les matériaux granulaires à poser au-dessus de l'asphalte existant. L'asphalte existant peut-il être enlevé pour faciliter les travaux?

A1. La conception vise à poser les matériaux granulaires comme indiqué.

Q2. Des joints bout à bout sont-ils requis aux points de liaison?

A2. À la liaison entre le nouvel asphalte et l'asphalte existant, l'entrepreneur doit fraiser 1 m dans l'asphalte existant à une profondeur maximale de 50 mm pour réaliser l'aire de transition. Un dessin révisé indiquant les limites de fraisage est joint.

Q3. L'article de paiement de l'enlèvement de l'asphalte peut-il être divisé en fraisage et en enlèvement d'asphalte?

A3. Le fraisage et l'enlèvement d'asphalte sont maintenant séparés. Le formulaire d'établissement des prix révisé est joint.

Q4. Quel genre de poteaux de signalisation sont nécessaires et comment devraient-ils être installés?

A4. Toute la signalisation à l'extérieur des parcs de stationnement doivent être installés sur poteaux en bois de 100 mm comme indiqué dans la section 10 14 53 – Signalisation routière. Ces panneaux peuvent être installés jusqu'à la profondeur de la couche de forme. Des poteaux ronds doivent être utilisés pour les panneaux situés dans le parc de stationnement. Les poteaux de signalisation ronds doivent être creusés dans l'asphalte.

Q5. Quelles sont les dimensions acceptables des panneaux de renseignements?

A5. Les panneaux d'information seront fournis et installés par l'Agence Parcs Canada. Ils ne font plus partie de la portée du présent contrat.

Q6. À partir de quel matériau le réservoir de la toilette sèche existant est-il fabriqué?

A6. Le réservoir de la toilette sèche existant est fabriqué en béton.

Q7. Quelles sont les exigences en matière d'expérience du visiteur durant la fermeture des toilettes?

A7. L'entrepreneur doit fournir des toilettes portatives pour ses propres équipes, mais pas pour le public.

Q8. La section du devis sur les restrictions visant les travaux indique des restrictions en matière de matériel. Cette clause peut-elle être supprimée?



A8. La clause 1.1 ACCÈS ET ÉVACUATION qui limite la taille du matériel peut être supprimée. Voir les réponses sur les routes et les restrictions de constructions.

Q9. Les bouches d'égout des bordures de béton doivent-elles être enlevées?

A9. Les bouches d'égout des bordures de béton ne doivent pas être éliminées du projet. Modifier la clause 3.4.7, Fourniture et installation des bordures et des caniveaux comme suit :

Le paiement de cet article doit couvrir tous les frais liés à la fourniture et à l'installation de bordures et de caniveaux, y compris tout le découpage à la scie et l'ensemble de l'enlèvement de surface, du revêtement en béton bitumineux nouvellement posé, de l'excavation, de la préparation de la couche de forme, de la mise en place des matériaux granulaires, du coffrage, de la fourniture et de la mise en place de bouches d'égout dans la bordure avec tablier en béton ou en asphalte, des goujons pour la liaison, du jointolement, de l'armature, de la finition, du durcissement, du scellement, du remblayage et de la restauration de surface nécessaire, ainsi que toute la main-d'œuvre, les travaux de nivellement derrière la structure en béton tous les travaux connexes pour lesquels un paiement n'est pas prescrit ailleurs.

Paiement : prix unitaire offert par le soumissionnaire par mètre linéaire de bordure et caniveaux installés.

Mesurage : mesurer sur place le long du dessus de la bordure.

Q10. Quelles sont les restrictions en matière de routes et de poids?

A10. Un permis d'activité restreinte pour le pont et la route 1A est requis par Parcs Canada.

Q11. Les déchets générés par le projet peuvent-ils être éliminés sur le site de Parcs Canada?

A11. Seules les poutrelles peuvent être éliminées dans le fossé Peyto. Tous les autres matériaux doivent être éliminés hors du parc dans une installation d'élimination. La terre végétale doit être récupérée et protégée par des bâches. L'élimination de la couche de terre végétale est interdite. L'importation de terre végétale supplémentaire est interdite.

Q12. L'enlèvement et le remplacement de l'asphalte et le remplacement pour le nouveau conduit d'alimentation et de communication est-il compris?

A12. Ces travaux sont compris dans le coût de l'article 7.1 – Fourniture et installation de conduits XLPE, dans le formulaire d'établissement des prix.

B. ANALYSE D'IMPACT DE BASE

L'analyse d'impact de base ci-jointe fait maintenant partie des documents d'appel d'offres. L'entrepreneur doit adhérer à l'analyse d'impact de base pour la durée des travaux.

C. MODIFICATIONS AUX DESSINS

Voir le dossier DSP 2 pour la modification 1 au dessin C1 et à la modification 1 de C4.

D. RÉVISION DE L'ANNEXE A – FORMULAIRE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX

SUPPRIMER : en entier

REPLACER PAR : voir la page suivante (changements marqués en rouge)

Tous les autres termes et conditions resteront inchangés



ANNEXE A FORMULAIRE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX

- 1) Les prix par unité régiront l'établissement du montant total calculé. Toute erreur de calcul dans la présente annexe sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter toute soumission si l'un ou plusieurs des prix soumis ne reflètent pas raisonnablement le coût de l'exécution de la partie des travaux auxquels ce prix s'applique.

TABLEAU DES PRIX FORFAITAIRES ET UNITAIRES

Remarque : Les soumissionnaires doivent se rappeler que c'est leur responsabilité d'inclure dans leur offre tous les travaux décrits dans les plans et devis.

Le tableau des prix unitaires désigne le travail auquel s'appliquent une entente à prix unitaire et une entente à forfait.

- (a) Le prix unitaire et le prix estimatif total doivent être inscrits pour chaque élément énuméré.
- (b) Les travaux compris dans chaque élément doivent correspondre à la description fournie dans la section de référence des spécifications.

Num. d'art	Renvoi au devis	Description	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire, TPS/TVH en sus	Prix estimatif total, TPS/TVH en sus
1. EXIGENCES GÉNÉRALES						
1.1	01 27 00	Mobilisation et démobilisation	Montant forfaitaire	1	\$ _____	\$ _____
1.2	01 11 00 & 01 35 43	Plan et mesures de protection de l'environnement	Montant forfaitaire	1	\$ _____	\$ _____
1.3	01 11 00	Stratégie et mesures de régulation du trafic	Montant forfaitaire	1	\$ _____	\$ _____
2. DÉMOLITION						
2.1	31 11 00	Défrichage et dessouchage	m ²	2,650	\$ _____	\$ _____
2.2	02 41 13	Enlèvement et élimination de la bordure existante	L.M.	225	\$ _____	\$ _____
2.3		Enlèvement de l'asphalte				
2.3.1	02 41 13.14	Fraisage	m ²	640	\$ _____	\$ _____
2.3.2	02 41 13.14	Démolition d'asphalte	m ²	1,010	\$ _____	\$ _____
2.4	02 41 13	Démolition et élimination de la toilette sèche existante et du réservoir du kiosque d'information	Montant forfaitaire	1	\$ _____	\$ _____
3. INFRASTRUCTURE						
3.1	33 42 13	Fourniture et installation de prolongements de ponceaux	Montant forfaitaire	1	\$ _____	\$ _____
3.2	Devis, incluant les dessins S4 et A1	Conception, fourniture et installation d'une nouvelle toilette sèche et réservoir	Montant forfaitaire	1	\$ _____	\$ _____



Num. d'art	Renvoi au devis	Description	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire, TPS/TVH en sus	Prix estimatif total, TPS/TVH en sus
4. EARTH AND SURFACE WORKS						
4.1	31 14 13	Enlèvement de la terre végétale	m ²	400	\$ _____	\$ _____
4.2		Nivellement grossier				
4.2.1	31 22 13	Excavation	m ³	60	\$ _____	\$ _____
4.2.2	31 22 13	Remblais importé	m ³	750	\$ _____	\$ _____
4.3	31 22 16.13	Préparation de la couche de fondation	m ²	2,600	\$ _____	\$ _____
4.4	32 11 23	Fourniture et installation d'une couche de base granulaire	tonne	1,450	\$ _____	\$ _____
4.5	32 12 16	Fourniture et installation d'un revêtement en béton bitumineux	tonne	1,525	\$ _____	\$ _____
4.6	03 10 00 03 20 00 03 30 00	Fourniture et installation d'une médiane en béton	Montant forfaitaire	1	\$ _____	\$ _____
4.7	03 10 00 03 20 00 03 30 00	Fourniture et installation d'un caniveau et d'une bordure	L.M.	350	\$ _____	\$ _____
5. CARACTÉRISTIQUES DE CONTRÔLE DE LA CIRCULATION						
5.1	10 14 53	Fourniture et installation de panneaux de signalisation	chacun	19	\$ _____	\$ _____
5.2	10 14 53	Fourniture et installation de panneaux d'information	chacun	-22	\$ _____	\$ _____
5.3	32 17 23	Marquage de la chaussée	Montant forfaitaire	1	\$ _____	\$ _____
5.4	32 17 23	Flèches de direction	chacun	35	\$ _____	\$ _____
5.5	26 05 00 26 05 34 31 22 13 32 91 19.13 32 92 19.16	Fourniture et installation d'un compteur pour le stationnement	Montant forfaitaire	1	\$ _____	\$ _____
6. AMÉNAGEMENT PAYSAGER						
6.1	04 43 26 06 10 00 07 61 13	Travaux d'architecture, y compris le mur de banc, la passerelle et le kiosque d'information	Montant forfaitaire	1	\$ _____	\$ _____
6.2	03 10 00 03 20 00 03 30 00	Béton matricé	m ²	310	\$ _____	\$ _____
6.3	32 91 19.13 32 92 19.16	Fourniture et installation de restauration des surfaces	m ²	220	\$ _____	\$ _____



7. ÉLECTRICITÉ						
7.1	31 22 13 26 05 00 26 05 34	Fourniture et installation de conduits XLPE	Montant forfaitaire	1	\$ _____	\$ _____
8. RUBRIQUE PROVISoire						
8.1	31 22 13 26 05 00 26 05 34	Fourniture et installation d'un conduit équipé d'un système d'alimentation	Montant forfaitaire	1	\$ _____	\$ _____
9. COÛTS PRINCIPAUX						
9.1	01 21 00	Coûts principaux	Montant forfaitaire	1	\$100,000.00	\$100,000.00
SOUS-TOTAL						\$ _____